

République Française
Département : HERAULT
Arrondissement : Béziers
SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

Séance du vendredi 05 décembre 2025

Délibération N° DE_25_05_12_15

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	10	18
Date de la convocation : 28/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq décembre deux mille vingt-cinq, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Jean ARCAS.

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

Représentés : Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFleurIE représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

Absents et Excusés : Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORG, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Francis BOUTES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Grand Site : « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Mise en place de l'Observatoire de la fréquentation du Grand Site - Demande de subvention auprès de la DREAL Occitanie

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire du Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et du Conseil départemental de l'Hérault. A ce titre, le Pays a notamment pour mission d'

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_15-DE

A G E D I

opérations transversales (actions d'accompagnement, d'études ou de communication...) à l'échelle du Grand Site.

La mise en place d'un Observatoire local de la fréquentation avait déjà fait l'objet d'une fiche action inscrite au programme d'actions 2019-2023 de l'OGS.

La mise en place effective d'un tel Observatoire a depuis été inscrite au programme d'actions 2025-2032 du dossier de candidature au label Grand Site de France. Il s'agit de la mesure 4 de l'objectif 2 « Maîtriser la fréquentation pour préserver les qualités du Grand Site ».

Dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site, une étude de la fréquentation a été menée durant l'année 2024. De nombreuses données quantitatives ont pu être récupérées et analysées auprès de différents gestionnaires (Commune de Minerve : parking visiteurs, Office de Tourisme du Minervois au Caroux : antenne et musée de Minerve, Hérault Tourisme, Département de l'Hérault : Fluxvision...).

Ces données quantitatives ont permis d'alimenter un premier outil de suivi de la fréquentation qui a le mérite d'exister mais qui à ce jour n'est ni complet, ni partagé.

De plus, il ne permet pas de disposer d'une organisation collective du suivi de la fréquentation sur le Grand Site.

Il s'agit de doter le Grand Site d'un véritable Observatoire de la fréquentation, afin de disposer d'indicateurs pertinents pour adapter les moyens d'accueil à la saisonnalité, évaluer les résultats des actions engagées pour enrichir les parcours de découverte du territoire et les retombées économiques sur le territoire dans le cadre de la bonne mise en œuvre du label GSF et ce dans la perspective d'une future demande de renouvellement.

Cet observatoire doit se baser à la fois sur :

- un outil de type tableau de bord qui doit pouvoir être complété d'autres données non considérées à ce jour (ex : volumes d'eau consommés, éco-compteurs, constats de terrain de la garde champêtre...),
- une instance locale de type commission fréquentation, composée d'élus et de techniciens, qui puisse se réunir au moins deux fois par an pour échanger, faire des bilans et organiser les actions futures.

Il est proposé de lancer une mission d'accompagnement à la mise en place de cet observatoire de la fréquentation du Grand Site.

Le cahier des charges de cette mission d'appui sera établi en concertation avec les partenaires du GSF (communes, CdC, Pnr HL, DREAL, CD34, ...) puis validé en Comité des élus du Grand Site. Sur la base de ce cahier des charges, une mise en concurrence sera effectuée afin de sélectionner un consultant expert.

Son rôle sera de :

- accompagner la définition d'un protocole général et partagé, multi-acteurs et multi-indicateurs, de suivi de la fréquentation qui considère et intègre tous les acteurs (élus et techniciens) et les gestionnaires de données concernés,
- évaluer et faire évoluer le tableau de bord existant à ce jour,
- accompagner la mise en place et les premiers travaux de la commission fréquentation.

Cette mission d'appui est projetée sur une durée de 15 mois à partir d'octobre 2026.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut la rémunération de la prestation intellectuelle d'un professionnel, s'élève à 12 500 €. L'autofinancement de l'OGS et du GSF est sollicité à hauteur de 10 000 €. L'autofinancement de l'OGS et du GSF est sollicité à hauteur de 10 000 €.

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_15-DE

AGEFI

Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à :

- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives au GSF.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise le Président à :

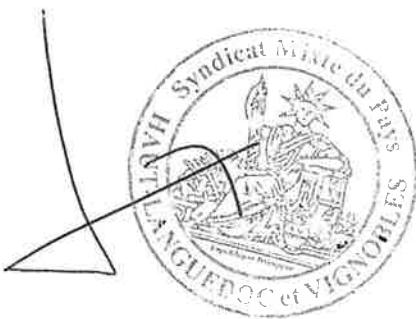
- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives au GSF.

Le Président,
Jean ARCAS

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean ARCAS
Président de séance

Francis BOUTES
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 08/12/2025
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE_25_05_12_15-DE
A G E D I